



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 26  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### DL.20.047 - Représentation des élus au sein des organismes extérieurs

**Christian DUMAS expose :**

La Régie de quartier Respire, basée à Saint Jean de la Ruelle, s'inscrit dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire de par ses activités d'insertion et d'accompagnement des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières mais également de par sa dimension d'outil de gestion urbaine de proximité.

La Ville d'Ingré est membre du Conseil d'administration de la régie Respire et est représentée par un élu.

L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret. Toutefois, ce même article donne la possibilité au Conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

1. procéder au vote à main levée
2. désigner le membre suivant :

Organisme	Nombre d'Élus		Désignation	
	Ingré 2020, partageons l'@venir	Ensemble Pour la Réussite d'Ingré	Ingré 2020, partageons l'@venir	Ensemble Pour la Réussite d'Ingré
Conseil d'Administration de la régie Respire	1 titulaire		Hélyette SALAÛN	

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

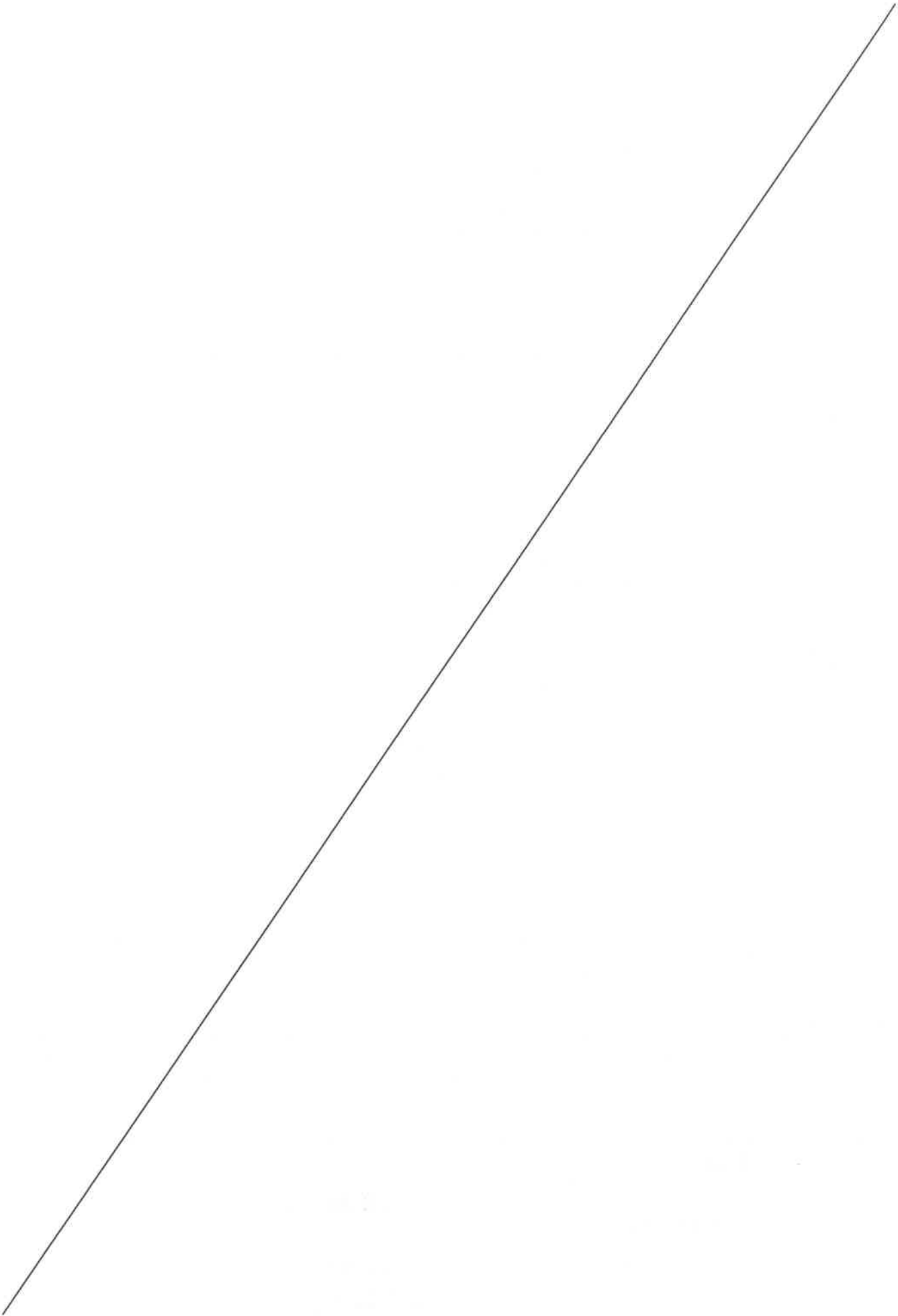
INGRE, le **08 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **08 JUIL. 2020**

Publication le : **08 JUIL. 2020**  
Notification le : **08 JUIL. 2020**



Le Maire  
Christian DUMAS



## Acte à classer

DL-20-047

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-07-08T15-55-07.00 ( MI224122686 )

Identifiant unique de l'acte :  
045-214501694-20200703-DL-20-047-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : représentation des élus au sein des organismes

Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.6. Autres représentations.

Acte : DL.20.047-AG-Représentation des élus au sein des organismes extérieurs - régie respire.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 15:55

Date 08/07/20 à 15:55

Date 08/07/20 à 16:02

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie